



Ville de  
Breil sur Roya

DEPARTEMENT DES  
ALPES-MARITIMES

ARRONDISSEMENT DE NICE

MAIRIE DE BREIL-SUR-ROYA

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### Nombre de conseillers :

en exercice	19
présents	15
votants	18

Le mercredi 30 novembre 2022 à 20H00, le Conseil Municipal de la commune de Breil-sur-Roya dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la mairie sous la présidence de M. Sébastien OLHARAN Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 17 novembre 2022

### DELIBERATION

N° 124/2022

**PRÉSENTS :** Audrey ROSSI, Daniel GIORDAN, Marie-Lou ALLAVENA, Thierry GUIDO, Marylène WALKOWIAK, Paul REY, Herbert WOLFERS, Karine BOETTI, Julia BONNET, Jérôme BOUERI, Francis FRECOURT, Renaud LEFEBVRE, André IPERT, Michel BRAUN.

### OBJET :

Modification du plan de  
financement pour la  
réhabilitation de deux  
immeubles SNCF

**ABSENTS EXCUSÉS :** Colette BENOUAHAB donne pouvoir à Paul REY, Geneviève IDDA donne pouvoir à Marie-Lou ALLAVENA, Isabelle SAUVE donne pouvoir à Thierry GUIDO.

**ABSENTS :** Danielle GASTALDI

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE :** Thierry GUIDO

Rapporteur : Sébastien OLHARAN

**Monsieur le Maire** rappelle que lors de la réunion du 26 septembre 2022, le Conseil Municipal avait approuvé le plan de financement pour la réhabilitation de deux immeubles SCNF.

**Monsieur le Maire** propose de modifier le plan de financement, joint à la présente délibération, comme suit :

Le montant de cette opération est de 1 457 415 € HT.

**Monsieur le Maire** sollicite l'aide du Département à hauteur de 50% du montant total HT, et l'aide de l'État, au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL), à hauteur de 30% du montant total HT, afin de financer cette opération.

**AR Prefecture**

006-210600235-20221130-2022\_191-DE  
Reçu le 05/12/2022

**Le Conseil Municipal**, sur proposition du Maire, après en avoir délibéré,

À l'unanimité,

**APPROUVE** la demande de subvention au Département et l'État, au titre de la (DSIL), pour la réhabilitation de deux immeubles SNCF.

**APPROUVE** la modification du plan de financement.

**AUTORISE Monsieur le Maire** à lancer cette opération.

**INDIQUE** que l'opération correspondante sera inscrite au BP 2022 en section d'investissement au chapitre et article correspondant.

Ainsi fait et délibéré à Breil-sur-Roya les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme

Le Maire

Sébastien OLHARAN

Délibération rendue exécutoire par publication  
et transmission en Préfecture le

Le Maire

Sébastien OLHARAN